

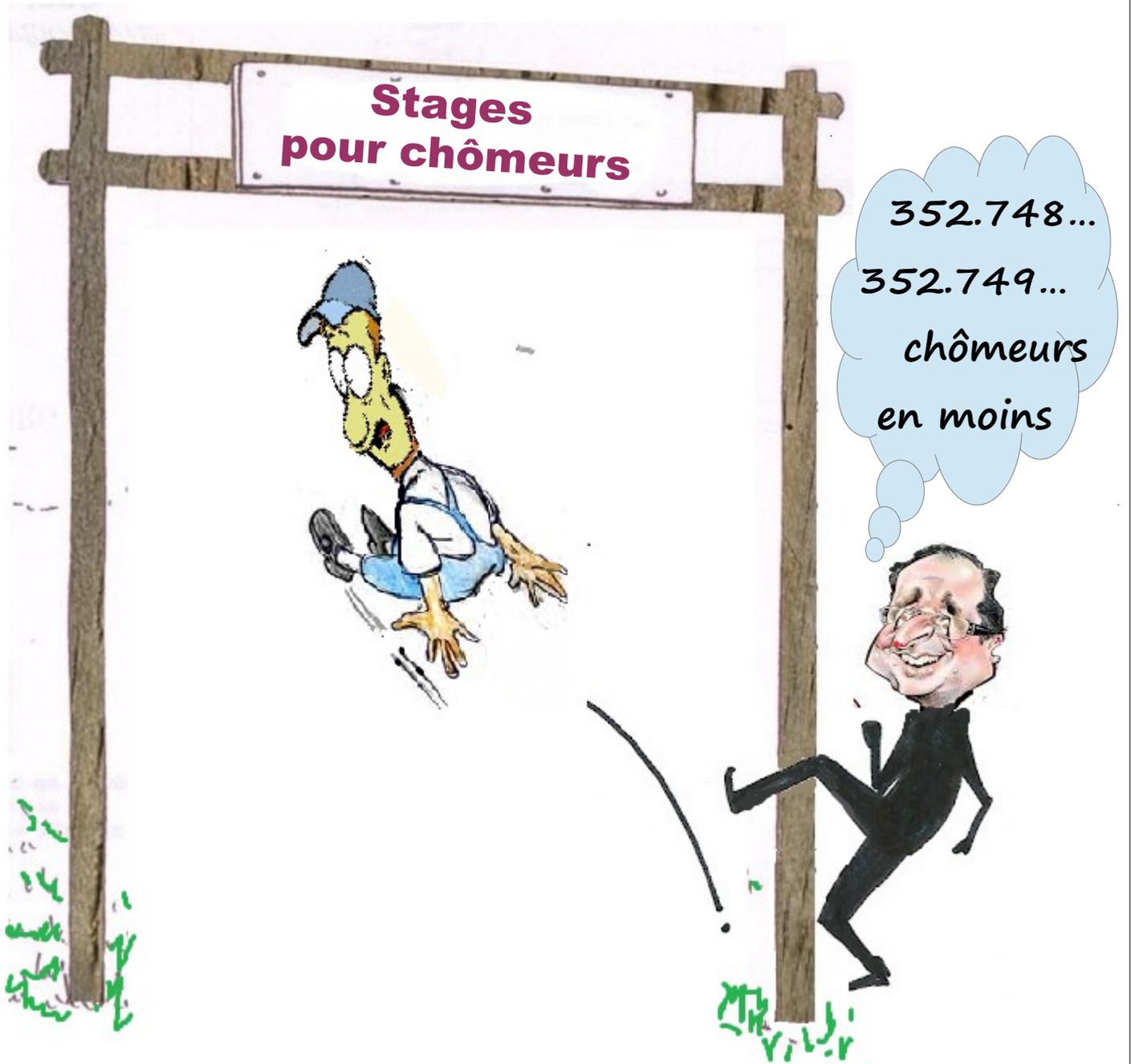


RAPSE

La Lettre

N° 135
28 sept
2016

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi



Sommaire

- 1) Déclaration du PCF sur Alstom.....pages 2/4
- 2) Chômage : les menteurs.....pages 5/8
- 3) Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, un choix idéologique.....pages 9/10



Déclaration du PCF sur Alsthom

La direction d'Alstom annonce son intention de fermer le site de Belfort avec ses 480 salariés, site historique et décisif car c'est le seul en France où l'on construit des motrices de TGV. C'est aussi un site d'innovation majeur pour la filière ferroviaire française, la troisième du monde en termes de ventes.

Il faut absolument empêcher cela. Alstom est un cœur de toute l'industrie française, tant pour l'emploi que pour la production et pour une véritable reconversion écologique. L'Etat, principal actionnaire (20% du capital) et pourvoyeur de multiples aides publiques (CICE, crédit d'impôt recherche, etc.), garant de l'intérêt général, doit agir. Il en a les moyens.

L'irresponsabilité sociale, voire économique, de la direction et des actionnaires privés est criante. Ils ont dépecé, ou laissé dépecer, le groupe durant des années tout en y pompant de juteux profits. Ils laissent périliter l'innovation technologique dans le groupe : **à peine 156 millions de dépenses de R&D pour 7 milliards de chiffre d'affaires.** C'est ridicule ! Comment peut-on oser ainsi prétendre préparer l'avenir et parler du TGV du futur ?

Ils ont fragilisé le groupe en le rendant mono-activité, pour empêcher une juteuse plus-value, en vendant la branche « énergie » à General Electric.

Ils délocalisent à tout va. Leur sacro-saint principe de « concurrence libre et non faussée » conduit la SNCF à accepter dans une filiale partagée avec un groupe allemand, de commander 44 locomotives à un constructeur allemand.

Ils concluent des contrats juteux pour eux (USA, Inde, ..), mais sans aucune conditions pour l'emploi en France et dans les territoires où ils sont installés.

Ils sont capables de déplacer les brevets, bien commun de tous, hors de portée des travailleurs qui les ont conçus et de les utiliser pour pomper les ressources des filiales françaises.

Ils organisent sciemment la mise en difficulté du site de Belfort avec, pendant des années, la passivité de l'Etat et du gouvernement français.

Leur but, expliquent-ils, c'est d'augmenter les marges de 5% à 7% des ventes en 2019-20 soit + 40% en 4 ans ! Au mépris des besoins sociaux et écologiques, de l'emploi et des richesses réelles créées dans les territoires.

Pourtant les moyens existent, à commencer par le pactole financier tiré de la vente en 2014 de la filière énergie à l'américain General Electric (GE), les compétences sont inégalées, de même que la qualité des productions réalisées jusqu'à présent, ainsi que la qualité du tissu industriel d'entreprises qui peuvent coopérer à la production et la qualité des donneurs d'ordre-concepteurs que sont la SNCF et les autres compagnies ferroviaires d'Europe.

🔴 Objectifs de fond

On ne peut pas laisser faire cela. L'Etat doit intervenir dans le but de sécuriser l'emploi durablement ainsi que les ressources des territoires et de répondre aux exigences sociales et écologiques de transport du 21^e siècle, aussi bien ferroviaire (fret et passagers) que tout autre transport non polluant qui reste à inventer. Cela implique de tout autres dépenses de R&D et des investissements matériels à la hauteur.

Il faut vraiment inverser la vapeur.

Obtenir le ré-examen de la commande des 44 locomotives à l'Allemagne et de nouvelles des commandes pour Alstom en contrepartie d'un sauvetage temporaire des emplois à Belfort et de l'activité sur le site est nécessaire **mais ne règle pas les questions de fond et d'avenir** d'autant plus que le site peut continuer d'être vidé de



sa substance par des frais conventionnels de brevet inéquitables. En outre, il ne serait pas normal qu'Alstom surfacture ses trains et motrices à la SNCF, sous prétexte de garantir l'emploi. Il faut la transparence sur les coûts. Il faut une tout autre façon de faire en Europe.

• Immédiatement : agir et préparer l'avenir

Les suppressions d'emploi doivent être suspendues (moratoire). Si pour cela l'Etat doit augmenter sa détention des parts de propriété dans le groupe, cela doit être fait.

La situation doit être examinée par une table-ronde multipartite (salariés, Etat, représentants des territoires, banques) appuyée par les services publics, du point de vue financier et du point de vue économique. Celle-ci devrait formuler des propositions alternatives immédiates (coûts, répartition mondiale de l'activité dans le groupe, formations) et de moyen terme (nouvelles productions), ainsi que de coopération nationales et internationales en ce sens.

L'Etat doit réunir une table-ronde sur le transport ferroviaire du futur (TGV, fret, trains inter-urbains, tramways, métros, etc.) avec les différents acteurs de la filière

Les contre-propositions formulées par la table-ronde doivent être examinées et discutées afin que soient retenues celles qui sont le plus favorables à l'emploi, en quantité et en qualité, à l'écologie et aux richesses disponibles sur les territoires.

Les banques publiques et l'Etat actionnaire doivent financer les contre-propositions (dépenses de R&D, investissements matériels), avec un crédit à taux proche de zéro, pour les banques, et des dividendes très faibles pour l'Etat et les autres actionnaires, en y mettant le respect de conditions d'emploi et de production dans les territoires.

La table-ronde doit pouvoir suivre au fil du temps le respect des engagements pris.

• Leviers publics à actionner

L'Etat doit exercer son rôle d'actionnaire public, qui défend les intérêts de ses mandants : l'intérêt des population et de l'économie française.

Pour exercer un véritable pouvoir et mettre en œuvre une logique différent des actionnaires égoïstes et prédateurs actuels, l'Etat doit monter au capital d'Alstom, au moins jusqu'à 30% (minorité de blocage) voire à la majorité du capital.

Il doit être appuyé pour cela par les banques publiques (qui peuvent lui prêter des fonds à taux proche de zéro) et par des entreprises publiques du pôle ferroviaire français, tout particulièrement la SNCF.

• Transparence

Les comptes et tous les coûts doivent être mis à plat : non seulement les coûts salariaux mais aussi les coûts du capital (dividendes, intérêts bancaires, amortissements, investissements, achats d'entreprises à l'étranger, placements financiers, utilisation de la trésorerie du groupe) et aussi les royalties payées pour les brevets. Une renégociation de tous les coûts non-salariaux doit être entamée, y compris avec les banques. La localisation des actifs immatériels (brevets, etc.) doit être examinée.

La clarté doit être faite sur deux choses : à quoi ont servi les aides publiques reçues, à quoi a été utilisé le pactole reçu de la vente de la filière énergie à GE.

• Avenir

Un véritable plan de R&D ambitieux et d'investissement branché sur le transport ferroviaire de l'avenir doit être élaboré, concernant non seulement les trains et locomotives, la signalisation et les systèmes, la maintenance, mais aussi les différents modes de transport (fret, voyageurs, TGV, Inter-urbain, métro, tramway, ...). Il doit expliciter ses effets sur l'emploi et sur l'écologie. En particulier, doivent être sérieusement développées des technologies dites « pendulaires » pour le TGV, économes en développement de nouvelles infrastructures et porteuses d'emploi.



Un grand plan de développement des infrastructures ferroviaire doit être élaboré, notamment concernant le fret en lien avec la nouvelle répartition géographique de la production française et mondiale de marchandises. Il doit s'articuler avec un plan européen urgemment nécessaire et la BCE doit contribuer à le financer pour tous les pays de l'UE, avec une partie des 80 Md€ qu'elle crée chaque mois.

Un allègement des frais financiers du système ferroviaire doit être engagé, par une renégociation de la dette bancaire. Actuellement, les seuls frais financiers de la dette du système ferroviaire étouffent son développement s'élevant à près de 3 milliards d'euros (2,9 milliard d'après les comptes des transports), soit 1/3 de la masse salariale ou 30% des investissements.

International

Au niveau européen, il faut un plan de développement des services publics ferroviaires (fret et voyageurs, et aussi transport urbain) pour maîtriser la concurrence et pour une véritable transition écologique. Il doit viser le développement et la sécurisation de l'emploi et de la formation, à travers des investissements sélectivement financés par un Fonds européen solidaire de développement des services publics abondé à 0% par la BCE.

Plus généralement, le dossier des politiques de mise en concurrence à outrance favorisant de fait le transport routier, sous le vocable de « libéralisation », doit être ré-ouvert pour être mis en cause.

Le gouvernement français doit lancer la conclusion de traités de maîtrise des échanges internationaux ferroviaires pour le co-développement.

Au niveau européen, comme avec des partenaires importants comme l'Inde, la Chine ou les Etats-Unis, ce type de traité encadrerait les échanges et la production internationale dans la filière ferroviaire : le principe serait que le développement de l'emploi, des richesses réelles et des biens communs (santé, écologie) dans les différents pays partenaires primerait sur le commerce international au moindre coût, et le libre-échangeisme.

Le lancement de ce chantier ouvrirait concrètement celui d'une alternative au libre-échangeisme généralisé et aux traités internationaux de type Tafta. En Europe, il ouvrirait la voie à un « Airbus du ferroviaire » sur une base de progrès commun et partagé.



Chômage : les menteurs !

Candidature Hollande oblige, les médias les ministres « blablatent » sur la baisse du chômage en juillet et depuis le début de l'année. Ça y est, comme prévu par notre président, la courbe du chômage s'inverse. **Pur mensonge**. Le chômage a bel et bien augmenté en juillet, malgré un gros effort, qui va se poursuivre et s'amplifier, de mise en formation permettant de faire passer les chômeurs en catégorie D, celle dont on ne parle jamais (le taux de sortie de pôle emploi pour cause d'entrées en stage est passé de 13,6 % à 15,9 % de juin à juillet période de vacances!).

La première vague médiatique a porté sur le taux de chômage tel qu'il est donné par le BIT.. Ce taux a baissé.

Est considéré comme chômeur, au sens du BIT, toute personne qui n'a pas travaillé au moins 1 heure pendant une semaine de référence, qui est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché un emploi activement dans le mois précédent (ou en a trouvé un qui commence dans les 3 mois). Le taux de chômage au sens du BIT est donc le rapport entre les chômeurs sans aucune activité et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage).

Cette définition est en fait très proche de celle de la catégorie A de pôle emploi : chômeur ayant travaillé 0 heures et en recherche active d'emploi. Ce qui nous a valu la 2^e vague médiatique sur la baisse du chômage puisque la catégorie A a baissé en juillet.

Que ce soit les chômeurs au sens du BIT ou les chômeurs de catégorie A de pôle emploi, le fait d'avoir travaillé une seule heure dans le mois exclut des statistiques.

N'oublions pas que la perméabilité entre les catégories A, B, C est très importante. Par exemple, en 2014, 3,6 millions de demandeurs d'emploi sont passés d'un mois sur l'autre, d'une catégorie à une autre.

► En réalité le chômage catégorie A, B, C a augmenté en juillet. Il est passé de 5434,6 milliers à 5442,1. Comment prétendre par exemple que les 174.800 personnes (en augmentation de 4,5 % en juillet), ayant travaillé moins de 20 heures dans le mois ne sont pas des chômeurs ?

► Depuis janvier, les chiffres de l'INSEE affichent une très légère baisse : moins 17600 chômeurs. A mettre en exergue avec la forte hausse des sorties de pôle emploi pour mise en formation (ce qui ne garanti aucune un emploi à la sortie) : 9,2 % en janvier, 15,9 % en juillet, soit 42.200 chômeurs.

De juin à juillet, le nombre de chômeurs sortis de pôle emploi pour reprise d'emploi a augmenté de 1500 alors que le nombre de chômeurs sorti des catégories A, B, C pour entrer en stage est de 12.500.

► Depuis le début de l'année, les radiations administratives sont en constante augmentation. Sur les 7 mois cela représente une augmentation de 9900 chômeurs.

Radiations en % des sorties

Jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil
42,1	42,5	43,7	46,8	49,7	51,3	52

Les numéros de Dares sur les chômeurs des catégories A,B,C, France Métropolitaine en Avril et juillet sont édifiants (moyennes données sur 3 mois par rapport aux 3 mois précédents).

Entrées sorties de pôle Emploi

	2016	Fév, Mars Avril	Mai juin juil
Entrées		+0,4 %	+ 12,2 %
Sorties		+5,5 %	+ 5,2 %
> Pour reprise d'emploi		- 0,4 %	+ 3,3 %
> Pour entrée en stage		+ 15,5 %	+ 66,4 %
> Pour cessation d'inscription par défaut d'actualisation		+9,9 %	- 6,7 %
> radiations		+ 11,2 %	+ 11,1 %



Le tableau précédent montre que les entrées à Pôle emploi sont en augmentation de 12,2 % alors que les sorties restent sensiblement de même niveau. Par contre, s'il y a une légère augmentation des sorties pour reprise d'emploi, (3,3 %), les sorties liées à une entrée en stage passent à 66,4 % du total des sorties.

Sur le blog de l'Ofce du 11 mai 2016, on trouve une analyse de Bruno Ducoudré intitulé : « Plan de formation : un effet transitoire sur le chômage en 2016-2017 ».

« Lors des vœux présidentiels, François Hollande a annoncé un plan massif de 500 000 formations supplémentaires en 2016 pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (DEFM)...

L'effet du Plan de formation sur le taux de chômage atteindrait son maximum au quatrième trimestre 2016 (juste à point nommé pour prétendre justifier la candidature de Hollande avec la baisse du chômage), le taux de chômage baissant de 0,05 à 0,15 point. Si l'ensemble des entrées en formation se traduisait par une comptabilisation des personnes en

inactivité, l'effet maximum serait porté à - 0,5 point de taux de chômage...

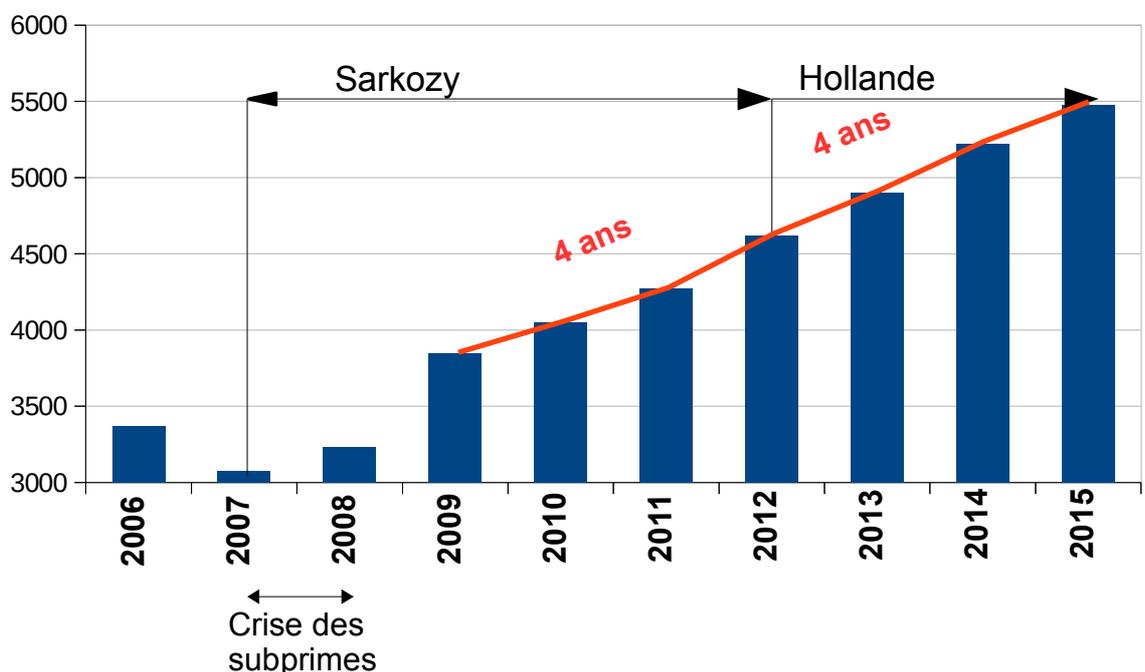
L'effet du Plan de formation sur le taux de chômage atteindrait son maximum au quatrième trimestre 2016, le taux de chômage baissant de 0,05 à 0,15 point. Si l'ensemble des entrées en formation se traduisait par une comptabilisation des personnes en inactivité, l'effet maximum serait porté à -0,5 point de taux de chômage...

La fin progressive du Plan de formation ainsi que le retour des personnes en formation au sein de la population active se traduisent par un effet nul du plan de formation sur le chômage dès la fin d'année 2017. Mécaniquement, une montée en charge différente des entrées en formation modifierait le profil de l'impact du Plan de formation sur le taux de chômage, sans pour autant modifier les créations d'emplois.

Ces plans de formation ont donc bien pour objet de justifier la candidature de F. Hollande qui s'était engagé à ne se présenter que si la courbe du chômage s'inversait.

Bilan chômage Sarkozy Hollande

Chômage catégories A, B, C relevé au mois de décembre





3,2 millions de salariés précaires en France

Dans une étude publiée le 6 novembre 2015, l'observatoire des inégalités fait état de 3,2 millions de précaires.

- La France compte 25,8 millions d'emplois, occupés par 22,8 millions de salariés et 3 millions d'indépendants. 12,3 % des salariés, soit 3,2 millions de personnes, ont un emploi précaire, le plus souvent les peu qualifiés et les jeunes.

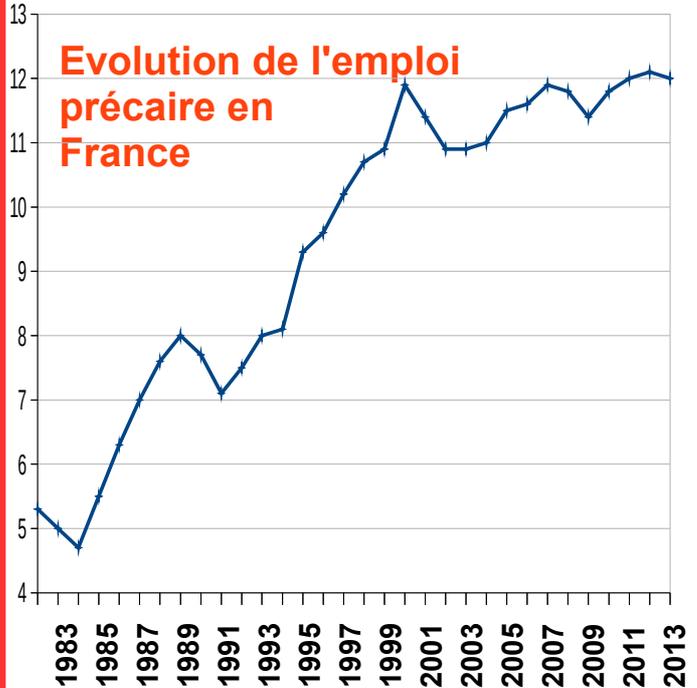
Les trois quarts des emplois sont des postes de salariés du privé en contrat à durée indéterminée (59 %) ou des fonctionnaires (17 %) selon les données 2014 de l'Insee.

12,3 % des emplois sont précaires, ce qui représente 3,2 millions de personnes, principalement des contrats à durée déterminée (7 % du total des emplois) et des intérimaires (2,1%).

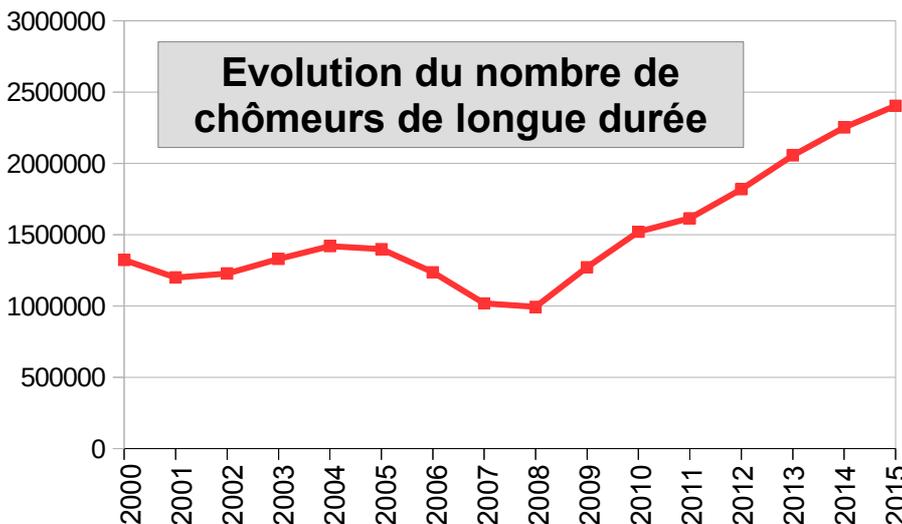
L'observatoire constate aussi que « dans une période de chômage de masse, le statut de la fonction publique et le diplôme constituent une protection essentielle, qui permet de se projeter dans l'avenir [1]. La précarisation ne frappe pas l'ensemble du marché du travail. Celui-ci se fissure en deux univers opposés : des instables qui passent de CDD en intérim (surtout des jeunes peu qualifiés) et des salariés qui occupent des emplois stables (fonctionnaires, salariés qualifiés). »

Taux en %

Evolution de l'emploi précaire en France

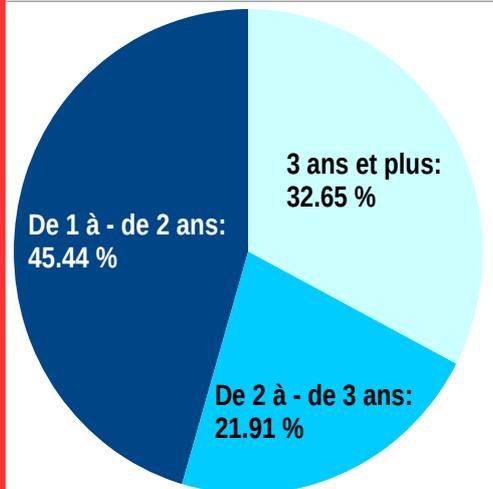


Salariés en CDD, intérimaires et apprentis. France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus. Données de 1982 à 2013, corrigées pour les ruptures de série.



France métropolitaine. Données au 31 décembre. Données d'août.
Source : Pôle emploi, Dares - © Observatoire des inégalités

Ancienneté au chômage



**Composition de la population des
chômeurs de longue durée Unité : %**

chômeurs de longue durée	
Unité : %	
Selon le sexe	
Homme	53
Femme	47
Selon l'âge	
Moins de 25 ans	6
25-29 ans	10
30-39 ans	21
40-49 ans	26
50-54 ans	14
55 ans et plus	24
Selon le niveau de formation	
Aucune formation scolaire	7
Collège	22
CAP-BEP	38
Bac	16
Bac + 2	8
Bac + 3 et + 4	5
Bac + 5 ou plus	4
Selon la qualification	
Ouvriers non qualifiés	12
Ouvriers qualifiés	12
Employés non qualifiés	23
Employés qualifiés	41
Agents de maîtrise, techniciens	6
Cadres	7
Travailleurs handicapés	
Non reconnus	84
Reconnus	16

**Qui sont les chômeurs de longue
durée ?**

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis au minimum une année, on comptait fin 2013, un peu plus d'hommes (53 %) que de femmes (47 %). La catégorie d'âge la plus touchée est celle des 40-49 ans qui représentent 26 % de ces demandeurs d'emploi, suivie par les 30-39 ans (21 %). Logiquement, les jeunes de moins de 25 ans qui font leur entrée dans la vie active sont les moins concernés par une durée longue de chômage (6 %). Même si ce sont pourtant les jeunes qui sont les plus touchés par le chômage, les plus âgés y restent le plus longtemps, notamment du fait de niveaux de rémunérations attendus plus élevés.

C'est surtout le diplôme qui détermine la durée du chômage, : fin 2013, 38% des chômeurs inscrits à Pôle emploi au moins douze mois en continu durant les derniers 24 mois, sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP. Seuls 4 % des inscrits ont un bac + 5 ou plus. Du coup, les catégories populaires sont largement surreprésentées. Près de 90 % des chômeurs de longue durée sont employés ou ouvriers. Avoir des qualifications dans le monde du travail protège toujours de l'entrée dans le chômage et permet d'en sortir bien plus vite.

Dernières nouvelles du front chômage : mois d'Août.

L'euphorie des résultats de juillet n'aura duré que peu de temps. Le mois d'août enregistre, malgré tous les efforts déployés pour dégonfler artificiellement les chiffres, une hausse très importante du chômage.

Ainsi la catégorie A augmente de **50.200** chômeurs, les catégories A,B,C de **76.100** et les catégories A, B, C, D, E de **93.500**, marquant l'inefficacité de la politique gouvernementale de formation des chômeurs. Celles-ci ne se traduisent que très peu par un retour à un emploi stable. A noter que dans les sorties de pôle emploi, les reprises d'emploi déclarées sont en baisse : mai, juin juillet = 100.200, juin, juillet, Août = 97.900 Par contre les sorties pour cause d'entrée en stage sont encore en hausse : 90.800 contre 88.000 sur ces mêmes 3 mois glissants.



Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : un choix idéologique

Jean-Marc DURAND
Commission économique du PCF

Tenant une place centrale dans la préparation de la loi de finances 2017, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en 2018 est présenté comme une simplification du paiement de cet impôt et le moyen d'assurer une régularité des rentrées fiscales pour l'Etat.

En vérité trois raisons essentielles sont à l'origine d'un projet auquel tient F Hollande dont on connaît par ailleurs la faible empathie pour les réformes progressistes.

- 1- Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG ;
- 2- Changer la structure des prélèvements fiscaux et sociaux au profit des entreprises ;
- 3- Faire allégeance à Bruxelles en se conformant à une pratique majoritairement usitée dans l'UE.

La confusion qui entoure les modalités d'application de ce prélèvement tend à valider cette hypothèse. Les « usines à gaz » servent souvent d'écran de fumée à des projets encore inavouables. Derrière le Flou il y a un loup disait M. Aubry. Il en va ainsi à propos de la confidentialité des revenus autres que salariaux au titre de laquelle il serait possible de conjuguer divers types de paiement : le prélèvement à la source par l'employeur ou un prélèvement «à l'ancienne» ou exécuté par les banques. S'ajoute le taux neutre. Le contribuable le proposerait lui-même à son employeur pour ne pas révéler ses autres sources de revenus ou ceux de son conjoint. Cela reviendrait à ce que chacun déclare pour lui seul. Et il y a le Medef qui fait grise mine : projet trop compliqué, trop de charges de travail, dit-il ! Une seule chose serait réglée, l'année 2017 serait une année blanche pour l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés.

Derrière les objectifs affichés, les vraies intentions gouvernementales.

1- Régularités des rentrées fiscales

Il faut rappeler qu'en matière de **simplification, de sécurité et de régularité du recouvrement des rentrées fiscales, l'administration dispose avec** la déclaration pré-remplie et la mensualisation d'outils efficaces. Sur 17,5 millions de contribuables imposés à l'IR, 10,4 sont mensualisés.

Par contre le prélèvement à la source réalisé par les entreprises représente un nouveau moyen de mettre à leur disposition de l'argent public. Et le Medef qui critique ce projet le sait parfaitement ! C'est 70 milliards de liquidités dont les entreprises pourraient ainsi momentanément disposer. Selon leur taille, elles ne verseraient en effet l'impôt collecté au trésor public qu'une semaine, quinze jours ou trois mois, après le paiement du salaire. Une façon comme une autre de refaire la trésorerie des PME, PMI que les donneurs d'ordre c'est-à-dire les multinationales rendent exsangues. Par ailleurs le Medef qui n'est jamais en reste lorsqu'il s'agit de capter de l'argent public a chiffré à 2 milliards d'euros la charge que la collecte de l'impôt sur le revenu ferait supporter aux entreprises. Il s'appuie en cela sur un rapport de Bercy qui, il y a quelques années, chiffrait à 1,5 milliards d'euros le coût de la gestion de l'IR.

On mesure ainsi le peu de validité de l'argument de la régularité des rentrées fiscales. Les modalités proposées aux entreprises n'offriront aucun avantage tangible supplémentaire par rapport aux formes de prélèvement actuel.



2- Changer la structure des prélèvements fiscaux et sociaux.

Plus un secret pour personne F Hollande veut fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG ainsi que le proposait M. Rocard, le père de la CSG. En fusionnant un impôt progressif et un impôt proportionnel, seraient entraînés dans ce nouvel impôt sur le revenu des milliers de contribuables jusque-là non imposables car disposant de trop faibles revenus qui deviendraient ainsi captifs face aux aléas des hausses de taux et/ou des variations de tranches.

Mais c'est aussi le moyen de franchir un nouveau pas vers la fiscalisation des recettes de la protection sociale, notamment de la branche santé et donc d'accélérer le désengagement du patronat de ce financement. Dans un premier temps, ce sont 25 Mds d'euros, montant des allègements de cotisations sociales patronales, que le gouvernement souhaiterait «barémiser» et de la sorte graver dans la loi de financement de la protection sociale, préparant ainsi le terrain à un passage des cotisations sociales sur les entreprises à des prélèvements fiscaux sur les individus.

Mais là ne s'arrêtent pas les évolutions que pourrait amener le prélèvement à la source. Même si aujourd'hui seul l'impôt sur les revenus salariaux entre dans cette épure, d'autres comme les impôts locaux, notamment la taxe d'habitation, déjà très souvent mensualisés pourraient suivre. Au-delà c'est l'architecture de l'impôt sur le revenu et les fondements de la politique familiale qui pourraient être très fortement chamboulés. Derrière le taux neutre, donc la possibilité pour chaque membre du foyer fiscal de choisir son type d'imposition, s'ouvre la voie à une remise en cause de la notion de foyer fiscal et avec lui du quotient conjugal et familial. Cela fait de nombreuses années qu'à divers prétextes, y compris de l'égalité femme/homme et de l'équité fiscale que les notions de quotient conjugal et de quotient familial sont attaquées. Même s'il est nécessaire de réfléchir aux moyens de préserver y compris sur le terrain fiscal, l'égalité femme/homme et d'agir pour mieux mettre à contribution les hauts revenus, il est un fait avéré. La suppression du quotient conjugal entraînerait une augmentation globale de l'impôt sur le revenu payé par un couple et celle du quotient familial rendrait plus de 9 millions de foyers fiscaux perdants. (Rapport des services de Bercy de 2013).

3) Continuer à réduire la dépense publique et à dépecer le Ministère des finances.

Il y a en effet fort à parier que le gouvernement prenne prétexte de cette réforme pour à nouveau réduire les moyens de l'administration fiscale. Pour 2017, 1 200 suppressions d'emplois sont déjà programmées ce qui porte à 36 000 les suppressions d'emplois au Ministère des Finances en 15 ans. Or la retenue à la source n'allégera en rien le travail des services de la fiscalité personnelle ; il va le complexifier. D'une part parce que les contribuables rempliront toujours une déclaration et qu'il faudra vérifier les montants déclarés et les montants payés. D'autre part parce que vont perdurer divers types de paiement de l'impôt et qu'il faudra répondre trimestriellement aux demandes de régularisation des contribuables, ce qui rappelle utilement que le prélèvement à la source n'est qu'un acompte sur l'impôt du.

4) Quelle modernité ?

Placé sous le sceau de la modernité le projet gouvernemental de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu n'est en France pas vraiment nouveau. Déjà en 1991 alors que la CSG naissait, cette perspective était évoquée. Antérieurement, l'idée de retenue ou de prélèvement à la source avait pris forme concrète sous un aspect proche de celui dont il est question aujourd'hui. Cela s'appelait « stoppage à la source » et se passait en 1940, année de sinistre mémoire qui ne renvoie pas forcément à une période de progrès et d'expansion. Cette expérience devait finalement prendre fin en 1948 (voir le rapport du Conseil des Prélèvements obligatoires de 2012).

Enfin on ne peut ignorer le penchant gouvernemental pour le fédéralisme fiscal qu'un tel procédé de prélèvement permettrait de réaliser au sein de l'UE à la grande satisfaction de Bruxelles et de Berlin, en dépit des particularités de notre impôt sur le revenu, de sa structure et de son mode de calcul.